

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 30 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry PUECH, Maire.

Etaient présents : Mesdames AUGÉ Lydie, CENDRES Magali, GUILLEN Florie, MONTADAT Lucille, SALORT Carole ; Messieurs BARDOU Jérôme, MAZARS Éric, PUECH Thierry ;
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : BOUVRON Alizée, BERGEON Pascal, MAIO Sébastien.

Secrétaire de séance : MAZARS Éric

L'ordre du jour étant le suivant :

- ✓ **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 09/07/2026**
- ✓ **Projet de construction d'une nouvelle station d'épuration et réhabilitation du réseau d'assainissement : souscription d'un emprunt auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées**
- ✓ **Recrutement d'agents contractuels de remplacement**
- ✓ **Questions diverses**

- ✓ **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 09/07/2026**

Le procès-verbal est approuvé sans observation et signé par le Maire et le secrétaire de ladite séance.

- ✓ **Modification de l'ordre du jour :**

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour afin de délibérer les points suivants :

- **Projet de vente d'une partie d'un bien de la section « La Pelouzié »**
- **Renouvellement de la convention de mise à disposition des équipements sportifs à Trifyl 2026**
- **Décision modificative n°1 - Budget annexe ASSAINISSEMENT 2026**
- **Décision modificative n°1 - Budget COMMUNAL 2026**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

- ✓ **Désignation d'un secrétaire de séance**

M. Eric MAZARS est désigné secrétaire de séance.

- ✓ **Projet de construction d'une nouvelle station d'épuration et réhabilitation du réseau d'assainissement : souscription d'un emprunt auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de souscrire un emprunt de 100 000 € sur une durée de 25 ans pour financer le projet de construction d'une station d'épuration et la réhabilitation du réseau d'assainissement. Le Maire présente une offre de financement du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées.

Après examen de ladite offre, après en avoir délibéré, à 7 voix pour et 1 abstention (Mme CENDRES), le Conseil municipal décide :

- **Que la commune de SAINT JULIEN DU PUY contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt**

- **Caractéristiques de l'emprunt :**

- **Objet : Construction d'une station d'épuration et la réhabilitation du réseau d'assainissement**

- **Montant : 100 000 € (cent mille euros)**
- **Durée de l'amortissement : 25 ans**
- **Taux : 4.30 % fixe**
- **Périodicité : trimestrielle**
- **Type d'échéance : constante**
- **Frais de dossier : 300 €**

(Délibération n°2026/42)

✓ **Recrutement d'agents contractuels de remplacement**

Le maire informe que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Considérant que ces contrats peuvent prendre effet avant le départ de l'agent à remplacer. Ils peuvent également être renouvelé par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence de l'agent public territorial à remplacer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles

(Délibération n°2026/41)

✓ **Projet de vente d'une partie d'un bien de la section « La Pelouzié »**

Le Maire expose qu'à la demande du notaire, il convient de reprendre une délibération pour la vente d'une partie d'un bien de la section « La Pelouzié » à la SCI JTK au lieu de M. et Mme JAUZION Thierry,

Le Conseil municipal,

Vu la demande formulée par la SCI JTK, propriétaire à La Pelouzié 81440 SAINT JULIEN DU PUY, qui souhaite acquérir une partie du bien sectionnaire cadastré section A, parcelle n°1601 d'une contenance de 377m²

- Etant considéré qu'en l'absence de commission syndicale, la proposition de vente appartient au seul conseil municipal ;

- Vu la consultation des électeurs,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE la vente d'une partie du bien de la section de commune « La Pelouzié » à la SCI JTK
- DECIDE de porter le prix du m² à 3.50 € TTC pour la vente de la parcelle cadastrée section A, parcelle n° 1 601 d'une contenance de 377m²
- DIT que tous les frais concernant cette vente seront supportés par l'acquéreur (frais de géomètre, notaire, etc...)

(Délibération n°2026/43 annule et remplace D2026/38 du 09/07/2026)

✓ **Renouvellement de la convention de mise à disposition des équipements sportifs à Trifyl 2026**

Monsieur le Maire informe les conseillers que la convention de mise à disposition des équipements sportifs et annexes communaux conclue avec le syndicat mixte Trifyl prend fin au 31 décembre 2025 et propose de renouveler ladite convention dans les mêmes conditions pour un an supplémentaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- DECIDE de reconclure avec le syndicat mixte Trifyl la convention de mise à disposition des équipements communaux sportifs et des salles ci-après annexée, dans les mêmes conditions.

- DIT que la contribution demandée à Trifyl s'élève à 5 000 €, pour une durée d'un an, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.

(Délibération n°2026/44+ convention)

✓ **Décision modificative n°1- Budget annexe ASSAINISSEMENT 2026**

Le Maire dit que suite à la délibération du Conseil municipal n°2026/37 en date du 5 juin 2026 autorisant une avance du budget communal au budget assainissement, les crédits n'ayant pas été prévus aux budgets, il convient de prendre deux décisions modificatives (DM) :

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
23 / 2315 / OPNI	Installations, matériel et outillage techniques	150 000.00	
Total		150 000.00	0.00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
16 / 16878 / OPNI	Remboursements des autres dettes	150 000.00	
Total		150 000.00	0.00

Délibéré à l'unanimité des membres présents.

DM1 ASS

✓ Décision modificative n°1- Budget COMMUNAL 2026

✓ Imputation	Nature	Montant
27 / 27638 / OPFI	Autres établissements publics	150 000.00
Total		150 000.00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
23 / 231 / 91	Immobilisations corporelles en cours	150 000.00
Total		150 000.00

Délibéré à l'unanimité des membres présents.

DM1 COM

✓ Questions diverses

➤ Remplacement des agents :

Le Maire informe que le CDD de l'agent chargé de propreté des locaux s'achève le 31/08/2026 et qu'elle sera ensuite en congés maternité jusqu'en janvier. Il s'agit d'un CDD à raison d'1 heure par semaine, avec 3 heures complémentaires mensuelles pour la vitrerie de la mairie. Mme SALORT propose de contacter un agent du SIRP pour lui demander si le poste l'intéresserait et qu'elle rencontre ensuite le Maire pour se présenter.

Enfin, le Maire dit qu'il a été fait appel au service intérim du CDG81 pour le remplacement de l'agent exerçant les fonctions d'assistante de gestion administrative, en arrêt maladie pendant 3 mois.

- Demande d'utilisation de la salle communale par l'association Le Breuil et l'Amarante pour des cours de yoga : le Conseil municipal dit qu'il conviendra de réunir comme chaque année, les associations (début septembre) pour entre autres, établir le planning d'utilisation des salles et qu'en fonction des créneaux restants, la salle pourra être mise à disposition pour des cours de yoga.
- Permis de Construire n°08125800003 : le dossier est toujours en cours d'instruction.
- WIFI@STJULIEN : Mme SALORT dit que l'association existe depuis 12 ans mais dispose de peu de bénévoles impliqués. Ce constat est plutôt général au niveau national. Mme SALORT réfléchit à des solutions et les proposera à la prochaine assemblée générale, en précisant que tous les nouveaux bénévoles sont les bienvenus.

Le Maire,
Thierry PUECH

Le secrétaire de séance,
Eric MAZARS